

No E.P.: 6950
Rue: Chemin de la Mousse/Avenue des Vergys/chemin des Mésanges
Commune: Chêne-Bourg/Thônex
Objet: Circulation
Date parution: 25.01.2023

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Dans le cadre du chantier de réfection de l'avenue de Bel-Air, plusieurs mesures provisoires ont été mises en place, afin de supprimer le trafic de transit par le plateau de Bel-Air.

La première consistait à mettre en impasse le débouché de l'avenue des Vergys sur le chemin des Mésanges et la seconde à déplacer le début de la voie bus du chemin de la Mousse, à la hauteur du chemin des Mésanges.

Ces mesures donnant satisfaction quant aux objectifs de réduction du transit, tout en maintenant l'accessibilité des riverains, les communes de Chêne-Bourg et Thônex nous demandent à présent de les pérenniser.

Il convient, dès lors, de signaler l'impasse que constitue le débouché de l'avenue des Vergys sur le chemin des Mésanges, au moyen d'une signalisation d'interdiction générale de circuler dans les deux sens, munie d'une plaque complémentaire "cycles exceptés" et de signaler aux usagers que l'accès par le chemin de la Gravière constitue désormais une impasse, sauf pour les piétons et les cycles.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.